COMMUNE DE BOUVIGNIES

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

LISTE DES DELIBRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 AVRIL 2025

Le mardi 29 avril 2025 à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES s'est réuni dans la salle du conseil et des mariages, sous la présidence de Monsieur le Maire, Frédéric PRADALIER.
Conformément aux articles L 2 121-10 et L 2 121-11 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), la convocation a été affichée à l'extérieur de la mairie et adressée par écrit à chaque conseiller le 23 avril 2025.

Date de Convocation du conseil municipal : 23/04/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 14
Absents : 05
Votants : 16

Présents :

• **Liste « Bien vivre à BOUVIGNIES » :** PRADALIER F. – HULOUX M. – VALIN J.M. – CARON P. – SALMON B. – HOUSSIN D. – LONGUEPEE J. - COUTEAU O. – LOSCIUTO M. – FENAIN B. – DANGREMONT R.

• **Liste « BOUVIGNIES Autrement »** : FEVRIER G. - VIELLEFON G. – LIBERT N.

Absents excusés :
• **Liste « Bien vivre à BOUVIGNIES » :** Elodie THERET, ayant donné procuration à PRADALIER F. - Dominique WAQUET ayant donné procuration à VALIN J.M.

Absente
• **Liste « Bien vivre à BOUVIGNIES » :** DESFONTAINE Delphine – CAILLE Valérie
• **Liste « BOUVIGNIES Autrement » :** Elise CARON

Secrétaire de séance : CARON Philippe

Date d'Affichage : 30/04/2025

N°	OBJET	AVIS
2025 - 020	Convention groupement de commandes avec la CCPC pour les vérifications réglementaires et maintenance des extincteurs	Adoption à l'unanimité
2025 - 021	Convention groupement de commandes avec la CCPC pour les vérifications réglementaires des établissements recevant du public (ERPS)	Adoption à l'unanimité
2025 - 022	Vente de terrains	Adoption à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 30/04/2025
Reçu en préfecture le 30/04/2025
Publié le
ID : 059-215901059-20250429-D2025_0020-DE

COMMUNE DE BOUVIGNIES

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE DELIBRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 Avril 2025

N° 2025- 0020 – CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA CCPC POUR LES VERIFICATIONS REGLEMENTAIRES ET MAINTENANCE DES EXTINCTEURS

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-neuf avril à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric PRADALIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Date de Convocation du conseil municipal : 23/04/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 14
Absents : 05
Votants : 16

Présents PRADALIER Frédéric – HULOUX Martine – VALIN Jean-Marie – CARON Philippe – SALMON Bernadette – HOUSSIN Daniel – LONGUEPEE Jean – COUTEAU Odile – LOSCIUTO Martine – FENAIN Bruno – DANGREMONT Romain – FEVRIER Gilles – LIBERT Nathalie – VIELLEFON Guillaume

Absents excusés : THERET Elodie a donné procuration à PRADALIER Frédéric - WAQUET Dominique a donné procuration à VALIN Jean-Marie

Absent(s) : CARON Elise - DESFONTAINE Delphine - CAILLE Valérie

Secrétaire de séance : CARON Philippe

Vu les dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, ainsi que celles de l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération CC_2025_025 du Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault du 25 février 2025, relative à la signature d'une convention de groupement de commandes
« Vérifications règlementaires et maintenance des extincteurs »,

Considérant que ce groupement permettra de mutualiser les procédures dans l'objectif de rendre plus efficientes les opérations de mise en concurrence engagées individuellement par chaque entité, et ainsi obtenir les meilleures conditions tarifaires et une prestation de service de qualité,

Envoyé en préfecture le 30/04/2025
Reçu en préfecture le 30/04/2025
Publié le
ID : 059-215901059-20250429-D2025_0020-DE

Considérant que la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT serait coordonnateur de ce groupement de commandes,

Et que la commission d'appel d'offres serait celle du coordonnateur.

Ouï l'exposé du Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE (par 16 voix POUR, 00 voix CONTRE, 00 ABSTENTION sur 16 votants)

- De participer au groupement de commandes « **Vérifications règlementaires et maintenance des extincteurs** »,
- D'autoriser son Maire à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que tout document afférent.

Pour extrait conforme

Bouvignies le 30 avril 2025
Le Maire,
F. PRADALIER

MAIRIE DE BOUVIGNIES (NORD)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etant et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 30/04/2025
Reçu en préfecture le 30/04/2025
Publié le
ID : 059-215901059-20250429-D2025_0021-DE

COMMUNE DE BOUVIGNIES

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE DELIBRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 Avril 2025

N° 2025- 0021 – CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA CCPC POUR LES VERIFICATIONS REGLEMENTAIRES DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-neuf avril à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric PRADALIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Date de Convocation du conseil municipal : 23/04/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 14
Absents : 05
Votants : 16

Présents PRADALIER Frédéric – HULOUX Martine – VALIN Jean-Marie – CARON Philippe – SALMON Bernadette – HOUSSIN Daniel – LONGUEPEE Jean – COUTEAU Odile – LOSCIUTO Martine – FENAIN Bruno – DANGREMONT Romain – FEVRIER Gilles – LIBERT Nathalie – VIELLEFON Guillaume

Absents excusés : THERET Elodie a donné procuration à PRADALIER Frédéric - WAQUET Dominique a donné procuration à VALIN Jean-Marie

Absent(s) : CARON Elise - DESFONTAINE Delphine - CAILLE Valérie

Secrétaire de séance : CARON Philippe

Vu les dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, ainsi que celles de l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération CC_2025_026 du Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault du 25 février 2025, relative à la signature d'une convention de groupement de commandes
« Vérifications règlementaires des Etablissements recevant du public (ERP) »,

Considérant que ce groupement permettra de mutualiser les procédures dans l'objectif de rendre plus efficientes les opérations de mise en concurrence engagées individuellement par chaque entité, et ainsi obtenir les meilleures conditions tarifaires et une prestation de service de qualité,

Envoyé en préfecture le 30/04/2025
Reçu en préfecture le 30/04/2025
Publié le
ID : 059-215901059-20250429-D2025_0021-DE

Considérant que la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT serait coordonnateur de ce groupement de commandes,

Et que la commission d'appel d'offres serait celle du coordonnateur.

Ouï l'exposé du Maire,
APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE (par 16 voix POUR, 00 voix CONTRE, 00 ABSTENTION sur 16 votants)

- De participer au groupement de commandes « **Vérifications règlementaires des Etablissements recevant du public (ERP)** »,
- D'autoriser son Maire à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que tout document afférent.

Pour extrait conforme

Bouvignies le 30 Avril 2025
Le Maire,
F. PRADALIER

MAIRIE DE BOUVIGNIES (NORD)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etant et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 30/04/2025
Reçu en préfecture le 30/04/2025
Publié le
ID : 059-215901059-20250429-D2025_0022-DE

COMMUNE DE BOUVIGNIES

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE DELIBRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 Avril 2025

N° 2025- 0022 – VENTE DE TERRAINS

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-neuf avril à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric PRADALIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Date de Convocation du conseil municipal : 23/04/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 14
Absents : 05
Votants : 16

Présents PRADALIER Frédéric – HULOUX Martine – VALIN Jean-Marie – CARON Philippe – SALMON Bernadette – HOUSSIN Daniel – LONGUEPEE Jean – COUTEAU Odile – LOSCIUTO Martine – FENAIN Bruno – DANGREMONT Romain – FEVRIER Gilles – LIBERT Nathalie – VIELLEFON Guillaume

Absents excusés : THERET Elodie a donné procuration à PRADALIER Frédéric - WAQUET Dominique a donné procuration à VALIN Jean-Marie

Absent(s) : CARON Elise - DESFONTAINE Delphine - CAILLE Valérie

Secrétaire de séance : CARON Philippe

Il est rappelé à l'assemblé que les parcelles B 647 sise au 165 rue du Fief et B 554 située rue du Petit Pavé ont été incorporées dans le domaine communale suite à une procédure de bien sans maître décidée par le conseil municipal par délibérations 2023-016 du 23 mai 2023 et 2023-028 du 12 décembre 2023.

Mr le Maire propose à l'assemblée de mettre en vente ces 2 parcelles.

* Pour la parcelle B 554, rue du Petit Pavé d'une contenance de 5 ares 58 centiares (05a 58ca). Terrain vendu non borné, bornage à charge du futur acquéreur. Il est proposé que les éventuels acquéreurs déposent leur offre, ne pouvant être inférieure à 67 000 € auprès de Maître Frédéric DUREUX, Huissier à Marchiennes dans les 2 mois à dépôt de la délibération en Sous-Préfecture. A l'issue de ces 2 mois, après ouverture des propositions et constat d'huissier, la vente serait accordée au plus offrant. En cas d'offre identique selon l'ordre d'arrivée des offres.

Envoyé en préfecture le 30/04/2025
Reçu en préfecture le 30/04/2025
Publié le
ID : 059-215901059-20250429-D2025_0022-DE

* Pour la parcelle B647, sise 165 rue du Fief, d'une contenance de 53 centiares (00a 53ca), terrain vendu non borné, bornage à charge du futur acquéreur, il est proposé que les éventuels acquéreurs déposent leur offre ne pouvant être inférieur à 2 800 € auprès de Maître Frédéric DUREUX, Huissier à Marchiennes dans les 2 mois à dépôt de la délibération en Sous-Préfecture. A l'issue de ces 2 mois, après ouverture des propositions et constat d'huissier, la vente serait accordée au plus offrant. En cas d'offre identique selon l'ordre d'arrivée des offres.

Avant de passer au vote Monsieur le Maire informe que Mme Elodie THERET pour qui il a procuration, lui a demandé de ne pas prendre part au vote la concernant. Mme Elodie THERET étant intéressée pour l'achat d'une des parcelles souhaite ne pas prendre part au vote, afin d'éviter tout risque de conflit d'intérêt. Il n'y aura donc que 15 votants sur ce point.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, l'assemblée avec 15 VOIX POUR - 00.VOIX CONTRE - 00 ABSTENTION

- DECIDE

- de mettre en vente la parcelle B 554, rue du Petit Pavé d'une contenance de 5 ares 58 centiares (05a 58ca). Terrain vendu non borné, bornage à charge du futur acquéreur. Il est proposé que les éventuels acquéreurs déposent leur offre, ne pouvant être inférieure à 67 000 € auprès de Maître Frédéric DUREUX, Huissier à Marchiennes dans les 2 mois à dépôt de la délibération en Sous-Préfecture. A l'issue de ces 2 mois, après ouverture des propositions et constat d'huissier, la vente serait accordée au plus disant, en cas d'offres similaires, l'offre déposée la première sera retenue.

- de mettre en vente la parcelle B647, sise 165 rue du Fief, d'une contenance de 53 centiares (00a 53ca), Terrain vendu non borné, bornage à charge du futur acquéreur, il est proposé de la mettre en vente au prix de 2 800 €. Il est proposé que les éventuels acquéreurs déposent leur offre, ne pouvant être inférieure à 2 800 € auprès de Maître Frédéric DUREUX, Huissier à Marchiennes dans les 2 mois à dépôt de la délibération en Sous-Préfecture. A l'issue de ces 2 mois, après ouverture des propositions et constat d'huissier, la vente serait accordée au plus disant, en cas d'offres similaires, l'offre déposée la première sera retenue.

- AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la procédure de vente des dites parcelles dans les conditions énoncés ci-dessus et à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Pour extrait conforme

Bouvignies le 30 Avril 2025
Le Maire,
F. PRADALIER

MAIRIE DE BOUVIGNIES (NORD)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois.